

## **Bilan de la concertation**

Les principales étapes de la concertation engagée sont de différents types :

- Les CLIC et CSS (comités locaux d'information et de concertation et commissions de suivi de site ),
- Les réunions des POA (personnes et organismes associés),
  1. Les réunions techniques informelles (réunion du groupe technique PPRT, réunions spécifiques avec BMO, la CCIB...),
- Les réunions d'informations (des élus, de certains riverains qui l'ont souhaité, des entreprises...).

### **Les CLIC et CSS (comités locaux d'information et de concertation et commissions de suivi de site ),**

***Les compte-rendus des CLIC et CSS sont présentés en annexe 10.***

CLIC du 30 janvier 2009

Présentation de l'arrêté de prescription du PPRT du 29 octobre 2008.

Présentation de la démarche d'élaboration du PPRT par la projection du film élaboré par l'INERIS pour le compte du ministère en charge de l'environnement.

Présentation des premiers résultats du recensement des enjeux sur le périmètre d'étude.

CLIC du 02 décembre 2010 :

Présentation de l'état d'avancement de la démarche

Présentation d'un calendrier prévisionnel actualisé après première prorogation de 15 mois

Présentation des cartes d'aléas et d'enjeux

Présentation des investigations complémentaires à mener

CSS du 19 décembre 2012 :

Installation de la CSS

Présentation d'un calendrier prévisionnel actualisé faisant état d'une possible nouvelle quatrième prorogation

### **Les réunions des POA (personnes et organismes associés) et du groupe technique PPRT**

Les personnes et organismes associés ont eu pour rôle de réfléchir collectivement aux orientations stratégiques du PPRT sur la base des éléments présentés par les services instructeurs. Ces réunions ont permis aux différents membres de formuler des observations et/ou des demandes complémentaires d'investigations dans le but de faire évoluer le projet de règlement. Ce chapitre résume les conclusions et les apports de chaque réunion. Certaines de ces réunions ont par ailleurs été précédées d'un réunion du groupe technique PPRT, lesquelles avaient vocation à discuter les aspects techniques en comité plus restreint afin de permettre d'établir les projets ensuite présentés en configuration POA.

***Les compte-rendus des réunions des POA sont présentés en annexe 11.***

#### Réunion des POA du 28 mai 2010 :

- Rappel de la démarche PPRT et de la doctrine nationale du guide méthodologique,
- Présentation des résultats des études techniques (aléas et enjeux)
- présentation du projet de zonage brut
- Introduction des investigations complémentaires
- Information de la prorogation de 15 mois de la durée d'élaboration
- Questions des POA sur les modalités d'application des mesures foncières sur le DPM portuaire et aux entreprises en général.

→ Les services s'engagent à apporter des réponses à ces questions lors d'une prochaine réunion des POA et informent l'assemblée que le cas du DPM portuaire a été exposé au ministère qui doit fournir des réponses.

#### Réunion des POA du 05 janvier 2011 :

- Rappel succinct de la procédure,
- Recalage du calendrier,
- Présentation du zonage brut,
- Rappel de la maîtrise de l'urbanisation déjà applicable à BMO via le PLU (PAC du 7/12/10),
- Engagement de la phase de stratégie par la présentation des principes de réglementation sur le futur pour les 4 zones R,r, B et b, ainsi que pour les infrastructures de circulation.
  
- Accord des POA pour une règle de base consistant à exclure tous nouveaux ERP ou habitation du périmètre d'exposition aux risques.
- Demande de prise en compte spécifiques des activités industrialo-portuaires,
- Traitement des infrastructures de circulation : demande à BMO de fournir des données complémentaires sur les niveaux de trafic afin de prévoir une planification spécifique et des aménagements visant à limiter la circulation sur les tronçons exposés.
  
- Évocation par la CCIB des cas particuliers que constituent le CEFORTECH, la réparation navale, le projet d'aménagement du polder; l'éventuel développement des sites IMPORGAL et STOCKBREST, la station d'épuration de BMO et la station de déballastage.
  
- Programmation d'une prochaine réunion des POA consacrée à la réglementation de l'existant avec en préalable une réunion du groupe technique PPRT visant à discuter le fond du projet de règlement sur l'existant. Il est ainsi demandé au POA de préparer une liste de leurs interrogations.

#### Réunion du groupe technique PPRT du 28 janvier 2011 :

- préparation du projet de règlement sur le futur,

#### Réunion des POA du 9 février 2011 :

- Réponse aux questions posées le 5 janvier (définition d'une activité industrialo-portuaire, définition des ERP),
- Introduction du GT national consacré à la doctrine PPRT sur les ports,
- Rappel des principes retenus lors de la séance du 5 janvier,
- Présentation des apports de la réunion du groupe technique PPRT du 28 janvier (prise en compte des activités sans personnel, notion d'extension limitée, notion de non augmentation du nombre de personnes exposées, exception es ERP de 5ème catégorie en b...),
- Présentation d'un projet de règlement pour le futur recueillant l'accord de la majorité des POA,
- Cas des sociétés existantes dont la situation en zone portuaire n'est indispensable,
  
- Présentation par BMO de propositions visant à limiter et gérer le trafic sur les routes exposées à partir des comptages et d'analyses actualisées des niveaux de trafic,
  
- Présentation par EFECTIS des conclusions des études de vulnérabilité,
- Échanges sur les résultats d'EFECTIS,
  
- intervention de FRANCE-DOMAINES sur le cadre des prochaines estimations foncières,

- Recalage du calendrier,

#### Réunion du groupe technique PPRT du 13 avril 2011 :

- préparation du projet de règlement sur l'existant,

#### Réunion des POA du 26 mai 2011 :

- Évocation des courriers adressés à l'administration par STOCKBREST, la CCIB, BMO et IMPORGAL, rappel par le sous-préfet des grands principes dictant l'avancement de la démarche d'élaboration du PPRT,
- Présentation par FRANCE-DOMAINE de la méthode utilisée pour les estimations foncières,
- Présentation formelle des études de vulnérabilité EFECTIS,
- Demande des industriels d'être destinataires des études EFECTIS et FRANCE-DOMAINE,
- Présentation des critères de choix pour la définition des secteurs de mesures foncières, particularités du DPM portuaire sur lequel le guide n'est pas directement transposable (attente d'une doctrine spécifique),
- Nombreuses réactions des POA
- Présentation du principe de découplage de l'aléa,
- Présentation de travaux provisoires du groupe de travail national « ports »,

→ Établissement d'une nouvelle liste actualisée de questions auxquelles les services instructeurs s'engagent à répondre lors des prochaines réunions. Les études EFECTIS seront transmises au POA dès le rapport définitif émis, les données relatives aux effectifs des enjeux seront actualisées, les propositions de règlement pourront être revues au regard de la nouvelle doctrine attendue, toutes les propositions des POA seront étudiées attentivement, les estimations de FRANCE-DOMAINE seront complétées conformément aux attentes des POA...

#### Réunion du groupe technique PPRT du 13 octobre 2011 :

- Présentation de la note de doctrine nationale de juin 2011 sur les zones d'activité (avec une large part dédiée aux zones portuaires répondant notamment aux questions des POA de BREST. Cette note précise les critères à prendre en compte pour l'application du principe de modularité, remontées à l'administration centrale par les services instructeurs),
- Lancement de nouvelle campagne complémentaire d'investigations de FRANCE-DOMAINE

#### Réunion des POA du 27 octobre 2011 :

- Recalage du calendrier (nouvelle prorogation d'un an du délai d'élaboration).
- Présentation d'un projet de règlement et des objectifs recherchés en matière de mesures foncières (départ ou maintien en place des entreprises dans les zones R et r),
- Il est fait état d'inquiétude relatives aux modalités de mise en œuvre du « départ obligatoire » sur le DPM portuaire.
- Le cas du CEFORCTECH est soulevé,
- Discussions avec les POA sur le coût global du PPRT,
- Présentation par BMO des pistes envisagées pour délester les voies existantes et dévier un part du trafic à l'extérieur des zones de dangers,

#### Réunion des POA du 26 juin 2012 :

- Rappel des principes arrêtés lors des réunions précédentes,
- Présentation de l'avis favorable de l'administration centrale sur la gestion du trafic et la

modification des infrastructures proposé par les services instructeurs, notamment la création d'une bretelle d'accès à la zone depuis la RD 165,

- Présentation de la nouvelle note de doctrine de février 2012 relative au traitement en zones R et r des enjeux situés sur le DPM portuaire, proposition par les services instructeurs de retenir le non renouvellement ou la rupture des AOT,
- Discussion avec les POA sur cette nouvelle doctrine,
- Présentation des résultats des investigations complémentaires de FRANCE-DOMAINE,
- Présentation du zonage réglementaire modifié afin de limiter les secteurs de mesures foncières aux seuls portions des zones réglementées correspondantes,
- Présentation d'un projet de règlement actualisé tenant compte des nouveaux éléments de doctrine,
- Présentation de la nouvelle règle de répartition des coûts en 3 tiers (Etat, collectivité, Exploitants) en l'absence de convention de financement signée sous un an à compter de la date d'approbation du PPRT. Les nouveaux éléments de doctrine permettent de répondre à la majorité des question listées suite à la réunion du 26 mai 2011,
- Discussions et questions diverses,
- Recalage du calendrier -nouvelle prorogation d'un an),

## **Les autres réunions de concertation**

***Les compte-rendus des autres réunions des concertation sont présentés en annexe 12.***

- Réunion d'explication des mesures foncières aux entreprises du domaine privé du 27 septembre 2012 à 10h00,
- Réunion d'explication des mesures de départ aux entreprises du domaine public maritime du 27 septembre 2012 à 14h30,
- Réunion du 16 juin 2011 d'explication et de présentation de la démarche PPRT aux entreprises de la zone portuaire,
- Réunion du 10 novembre 2010 d'explication du principe des mesures foncières au personnel de la DDPP/DRAF, en prévision de déménagement du personnel compte tenu du fait que les bureaux occupés à cette date sont situés en zone R du projet de PPRT,
- Réunion du 23 novembre 2011 spécifique au cas de CEFORTECH organisée sur le site
- Plusieurs réunions avec es collectivités BMO et région,
- Plusieurs réunions techniques avec France-Domaine et EFECTIS dans le cadre de la préparation des investigations complémentaires,
- Plusieurs rencontres d'entreprises de la ZIP, à leur initiative concernant les implications du PPRT...

### Tableau de synthèse des réunions de concertation

Les principales réunions qui ont eu lieu sont récapitulées dans le tableau suivant :

Date	Réunion
13 juin 2013	Présentation au sous-préfet de BREST, par la CCIB de l'étude de faisabilité du renforcement du CEFORTECH
16 mai 2013	Réunion interne technique des services instructeurs
16 avril 2013	Réunion interne technique des services instructeurs
21 décembre 2012	Réunion interne technique des services instructeurs
19 décembre 2012	Réunion de la CSS
18 décembre 2012	Réunion interne technique des services instructeurs
12 décembre 2012	Réunion Services instructeurs / Autorité préfectorale
30 novembre 2012	Réunion interne technique des services instructeurs
27 septembre 2012	Réunion d'explications des mesures foncières aux entreprises de la ZIP et au Conseil régional
24 septembre 2012	Réunion Services instructeurs / Autorité préfectorale
6 septembre 2012	Réunion Services instructeurs / Autorité préfectorale
26 juin 2012	Réunion des POA
19 juin 2012	DREAL, DDTM
26 avril 2012	Réunion Services instructeurs / Autorité préfectorale
3 avril 2012	Réunion interne technique des services instructeurs
23 mars 2012	Audience d'IMPORGAL après de l'autorité préfectorale
24 janvier 2012	Réunion technique Services instructeurs / France-Domaine
9 janvier 2012	Réunion Services instructeurs / BMO / Autorité préfectorale
23 novembre 2011	Entretien IMPORGAL / STOCKBREST / Autorité préfectorale
23 novembre 2011	Réunion spécifique CEFORTECH
23 novembre 2011	Réunion technique Services instructeurs / BMO / Conseil Général
27 octobre 2011	Réunion des POA
13 octobre 2011	Réunion du groupe technique PPRT
10 octobre 2011	Réunion interne Services instructeurs / Préfecture
7 octobre 2011	Réunion interne technique des services instructeurs
22 septembre 2011	Rencontre DREAL/ Préfecture / une société de la ZIP
20 septembre 2011	Réunion technique Services instructeurs / France-Domaine
13 septembre 2011	Réunion interne technique des services instructeurs
6 septembre 2011	Réunion interne technique des services instructeurs
3 septembre 2011	Réunion interne Services instructeurs / Préfecture
1 septembre 2011	Rencontre DREAL/ une société de la ZIP
16 juin 2011	Réunion de présentation de la démarche au personnel de la DDPP Brest
26 mai 2011	Réunion des POA
17 mai 2011	Réunion interne Services instructeurs / Préfecture
27 avril 2011	Réunion technique Services instructeurs / France-Domaine
13 avril 2011	Réunion du groupe technique PPRT
1 <sup>er</sup> avril 2011	Entretien IMPORGAL / Autorité préfectorale
24 février 2011	Réunion technique Services instructeurs / France-Domaine
09 février 2011	Réunion des POA
28 janvier 2011	Réunion du groupe technique PPRT
07 janvier 2011	Réunion technique Services instructeurs / France-Domaine
05 janvier 2011	Réunion POA
20 décembre 2010	Réunion technique Services instructeurs / BMO / Conseil régional
13 décembre 2010	Réunion avec les riverains préalable à l'exercice PPI
13 décembre 2010	Réunion technique Services instructeurs / EFECTIS
2 décembre 2010	Réunion du CLIC
10 novembre 2010	Réunion de présentation aux entreprises de la ZIP CCIB / Services instructeurs
27 septembre 2010	Réunion technique Services instructeurs / EFECTIS
20 août 2010	Réunion technique Services instructeurs / France-Domaine
28 mai 2010	Réunion des POA
4 mai 2010	Réunion technique Services instructeurs / BMO
15 avril 2010	Réunion Services instructeurs / BMO
3 mars 2010	Réunion DREAL / Exploitants à l'origine des risques
18 avril 2010	Réunion interne Services instructeurs / Préfecture
15 janvier 2010	Réunion interne Services instructeurs / Préfecture
30 janvier 2009	Réunion du CLIC

## **Synthèse des avis des personnes et organismes associés**

En application de l'article L 515-22 du code de l'environnement, le préfet recueille l'avis des personnes et organismes associés sur le projet de PPRT à soumettre à enquête publique. Il s'agit de :

- La société IMPORGAL
- Adresse du siège social : 4 rue Hérault de Séchelles – PARIS (75017) ;
- Adresse du dépôt : rue Monjaret de Kerjegu, zone industrielle portuaire de BREST (29200) ;
- La société STOCKBREST
- Adresse du siège social : zone industrielle portuaire Saint Marc à BREST (29200) ;
- Adresse du dépôt : zone industrielle portuaire Saint Marc à BREST (29200) ;
- Le maire de la commune de BREST ou son représentant ;
- Le président du Comité Local d'Information et de Concertation ou son représentant ;
- Le président du Conseil Général du Finistère ou son représentant ;
- Le président du Conseil Régional de Bretagne ou son représentant ;
- Le président de la communauté urbaine de Brest Métropole Océane ou son représentant ;
- Le président du syndicat mixte Brest-Iroise ou son représentant ;
- Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Brest ou son représentant ;
- Le directeur interdépartemental de routes de l'Ouest ou son représentant ;

Les personnes et organismes associés ont été saisis pour avis par courrier de la préfecture du Finistère en date du XXXXXXXX [annexe 7-A] . Ils ont disposé d'un délai de deux mois pour émettre des observations soit jusqu'au XXXXXXXXXXXXXXXX.

### Avis exprimés

Le avis formulés sont les suivants :

#### *A COMPLETER*

Les avis des autres personnes et organismes associés (POA) n'étant pas parvenu au XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX, ils sont réputés favorables conformément aux termes de l'article R562-7 du code de l'environnement.

### Modifications apportées au PPRT

#### *A COMPLETER*

### **Enquête publique**

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de PPRT modifié, la synthèse des résultats de la concertation et les avis émis par les personnes et organismes associés.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PPRT, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral dans un délai de trois mois à compter de la réception en préfecture du rapport du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête.

### Déroulement de l'enquête publique

Par décision en date du XXXXXXXXXXXXXXXX, le président du tribunal administratif de Rennes a désigné en qualité de commissaire enquêteur XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX.  
L'enquête publique prescrite par arrêté préfectoral n°XXXXXXXXXXXXXXXX s'est déroulée du XXXXXXXX au XXXXXXXXXXXXXXXX inclus.

Le commissaire enquêteur a assuré les permanences aux dates et horaires suivants :

**Ajustements et modifications proposés par les services instructeurs, au PPRT dans la perspective de son approbation**

A COMPLETER

**Conclusion de la procédure d'approbation**

A COMPLETER